

**NOTICE EXPLICATIVE RELATIVE A LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT
DES DEMANDES DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT ACADEMIQUE
DES PERSONNELS NON TITULAIRES**

(personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale)

RENTREE SCOLAIRE 2022

La présente notice a pour objet de préciser les modalités de saisie des vœux de mutation par Internet via l'application « **LILMAC** » : <https://bv.ac-poitiers.fr/lilmac/Lilmac>

Ouverture du serveur **du 14 février au 30 mars 2022**

CONSEILS :

La saisie des vœux est un acte personnel. Il est impératif que vous procédiez vous-même à cette opération afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement.

a) Identifiant Education nationale : Numen et mot de passe

Il vous appartient de trouver un mot de passe alphanumérique, que vous pourrez facilement mémoriser (nom d'objet, prénom, etc.. de 6 caractères maximum et ne commençant pas par un blanc). Conservez ce mot de passe. Il vous sera demandé lors d'une éventuelle connexion ultérieure.

b) Renseignements complémentaires à indiquer

- situation de famille : indiquer

C : célibataire

U : concubinage avec enfant reconnu

M : marié(e)

V : veuf (ve)

P : pacte civil de solidarité

D : divorcé(e)

- enfants à charge : indiquer le nombre (mettre 0 si pas d'enfant)

- vœux :

L'absence de vœu large ne saurait garantir une affectation sur un unique établissement demandé.

E pour établissement ou zone de remplacement

D pour département (ex. : Deux-Sèvres - D 079)

C pour commune (ex. La Rochelle - C 017300)

Z pour un groupe de communes (ex. Poitiers et environs - Z 086 952)

c) Situations exceptionnelles

Elles seront appréciées par l'administration et soumises à l'avis de la Commission Consultative Paritaire compétente.

IMPORTANT : Toute annulation de demande devra être confirmée par écrit au bureau DPE4 au rectorat **le vendredi 24 juin 2022 au plus tard, impérativement.**